



# Procédure de retablissement personnel et acte de caution

Par **benoite**, le **06/07/2014** à **23:39**

bonjour

j ai déposé un dossier de surendettement et une procédure de retablissement personnel sans liquidation judiciaire est en cours et passera devant le juge mais je viens de recevoir une mise en demeure de payer par huissier du contentieux de la banque pour une société pour laquelle je m etais portée caution il y a 4 ans société pour laquelle j ai été gérante pendant 1 an non salariée ( j avais garde mon job précédent car je n etais pas sûre de moi) en fait c est la banque qui m a mise caution ....je n ai donc plus de lien avec cette société mais je suis restée caution malgré moi...je ne peux plus faire face à aucune de mes créances à ce jour suis seule avec mes 2 enfants . la personne de la commission qui s occupe de mon dossier m a dit de le mettre en plus dans le dossier en cours .pensez vous que mes dettes puissent être effacées et cette caution par la même occasion....suis vidée,usée,et totalement démunie.merci de me répondre tout soutien est le bienvenu.